

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

COMMERCE



« Revitaliser le centre, c'est moderniser son cœur, sa place. C'est lui donner un rôle attractif, c'est penser aux commerces en conservant des fonctions de stationnement, c'est aussi considérer des aménagements qualitatifs pour faire venir du monde en cœur de ville. »

Philippe LE GOFF, Vice-Président Aménagement de Guingamp Paimpol Agglomération

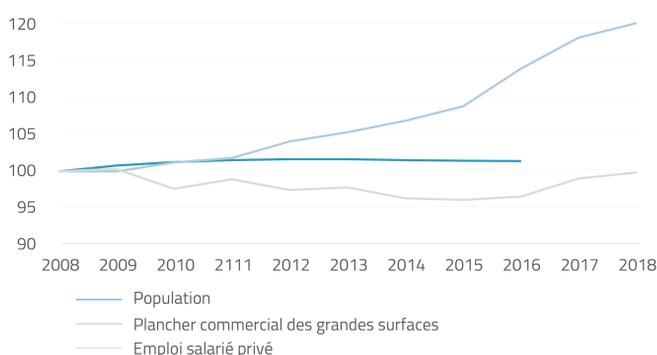
QUELLE SITUATION ET QUELS ENJEUX ?

Une **croissance des surfaces commerciales** en périphérie, en parallèle d'une **dévitisation progressive des centres**

Une **déconnexion entre consommation d'espace et création d'emplois** dans le commerce

Un développement de la vacance commerciale en centre-ville comme en périphérie

Une forte installation de population dans des **communes sans commerce alimentaire** ces dernières années



Évolution du plancher commercial des grandes surfaces, de la population et de l'emploi salarié privé dans les commerces et services commerciaux (Insee, RP 2008-2016, Urssaf 2008-2016; traitement : Cibles & stratégies 2018)

QUELS CHOIX POLITIQUES PORTÉS PAR NOS ÉLUS ?



Définir les centralités comme lieux prioritaires d'implantation des commerces, à proximité immédiate des habitants, des équipements et de l'offre de mobilité

Contenir l'extension du foncier commercial en périphérie pour préserver le dynamisme des commerces de centres-villes et centres-bourgs

Favoriser le renouvellement urbain, la réutilisation des friches et la **densification** des espaces commerciaux existants

Organiser au mieux la **desserte** des commerces en transport en commun, à pied et en vélo

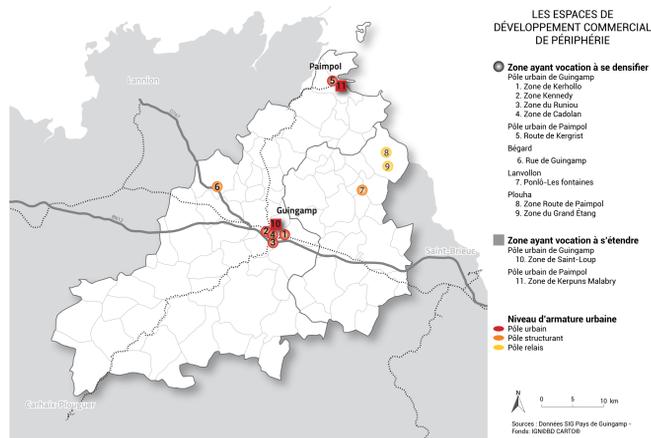
QUELLES RÈGLES COMMUNES POUR LE TERRITOIRE ?

Identifier les secteurs commerciaux stratégiques et les préserver

Réserver les espaces commerciaux périphériques à l'implantation de grands commerces

Encadrer **l'évolution** du commerce diffus existant

Chercher l'optimisation des espaces commerciaux périphériques existants et l'amélioration de leur qualité d'aménagement (mutualisation du stationnement, qualité paysagère, accessibilité à pied ou en vélo)



Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet www.paysdeguingamp.com ou par téléphone au 02 96 40 05 05



Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS



« On confond souvent débrouille et précarité. À un moment donné, le système D pour se déplacer c'est plus de la débrouille, c'est tout simplement de la galère ! »

« L'offre de mobilité c'est primordial pour le développement du territoire : pour que les gens aillent travailler sereinement, que les mentalités changent... C'est une action sur le long-terme ! »

Paroles de jeunes issues de l'étude « Quand le SCoT donne la parole aux jeunes »

QUELLE SITUATION ET QUELS ENJEUX ?

Une **augmentation des déplacements contraints** avec l'éloignement croissant entre lieu de travail et domicile

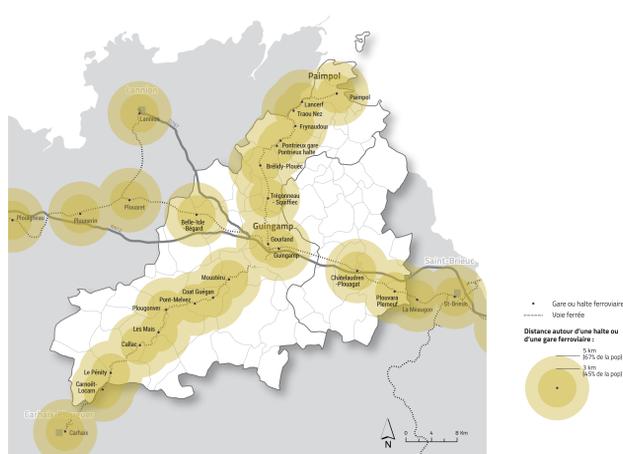
Une forte **dispersion de l'emploi** (30 % des actifs du pays travaillent hors du pays) et un usage de la voiture pour 84 % des trajets domicile-travail

Des solutions alternatives difficiles à rendre pertinentes en raison de la forte dispersion

Un **potentiel du réseau ferré local** avec 2/3 de la population à moins de 5 km d'une gare ou halte

Un **aménagement des centres peu adapté** au vélo ou à la marche

Distance aux gares et aux haltes



(Source : ADEUPa, 2019)
En 2018, 2/3 des habitants du pays résident à moins de 5 km d'une gare ou halte.

QUELS CHOIX POLITIQUES PORTÉS PAR NOS ÉLUS ?



Maîtriser les déplacements à la source par une urbanisation plus rationnelle

Créer des conditions favorables à l'évolution des pratiques de mobilité (covoiturage, transports en commun, transports à la demande)

Améliorer les **aménagements et la sécurisation** des cheminements piétons et des itinéraires cyclables

Organiser la **mutualisation** des stationnements

Développer la gare de Guingamp, porte d'entrée du Trégor et de l'ouest des Côtes d'Armor

Faire bénéficier l'ensemble du territoire de l'attractivité apportée par la ligne à grande vitesse

QUELLES RÈGLES COMMUNES POUR LE TERRITOIRE ?

Mieux articuler le **développement de l'habitat, de l'économie et des transports**

Favoriser la desserte des pôles en transports en commun

Conforter le **fonctionnement des gares** du pays, et améliorer leurs connexions aux **autres modes de transport**

Poursuivre le développement d'**usages partagés de l'automobile** et favoriser un aménagement propice à la marche et au vélo



L'organisation des rabattements permet de combiner plusieurs modes de transport et de réduire l'usage individuel de la voiture.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet www.paysdeguingamp.com ou par téléphone au 02 96 40 05 05

